



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PACTE
SOLIDARITÉS

BILAN de la **STRATÉGIE**

de prévention
et de lutte contre la pauvreté
en **Bourgogne-Franche-Comté**

CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ

en Bourgogne-Franche-Comté

01 La mesure de la pauvreté

La Bourgogne-Franche-Comté est une des régions les moins pauvres du territoire national

Les chiffres clés	p.8
La disparité géographique des taux de pauvreté monétaire	p.9
Cartographie de la pauvreté monétaire par EPCI	p.10
Taux de pauvreté monétaire selon le type de communes	p.10
La pauvreté monétaire dans les quartiers « politique de la ville »	p.11
Une démographie fragile	p.12
La pauvreté en conditions de vie	p.14

02 Les facteurs de fragilités et de bascule dans la pauvreté

Le maintien dans les minima sociaux (RSA, AAH, CSS)	p.16
Le chômage et le travail précaire	p.20
La répartition du revenu des ménages	p.20
La structure familiale : les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté	p.21
La pauvreté selon les âges	p.23
L'illettrisme et l'illectronisme	p.25
Les difficultés liées au logement	p.26
Les freins à la mobilité comme facteurs de pauvreté	p.26
Les problèmes de santé	p.27



LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Bilan des politiques menées en Bourgogne-Franche-Comté depuis 2019

LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ p.31

01 Les moyens mis en œuvre au niveau
national et au niveau régional p.32

02 Focus sur certaines politiques publiques

Assurer l'égalité des chances dès la petite enfance p.36

L'accompagnement budgétaire et financier p.38

Garantir l'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes p.39

Renforcer l'accès aux droits et aux services sociaux p.42

Les politiques de sortie de la pauvreté à travers l'insertion par
l'emploi des bénéficiaires du RSA p.44

Les politiques de mobilités dans la stratégie de lutte contre
la pauvreté p.47

Les politiques de soutien au secteur de l'aide alimentaire p.48

Les politiques de réduction des inégalités territoriales et
sociales en santé p.50

CONCLUSION

Vers le Pacte des solidarités

Le président de la République a lancé en 2018 la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec trois objectifs essentiels : éviter la reproduction sociale de la pauvreté, permettre aux gens de sortir de la pauvreté par l'emploi et ne laisser personne en situation de grande pauvreté.



Nous vivons dans une région rurale et industrielle qui compte aujourd'hui 12,8 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Il est donc nécessaire de concevoir une politique de lutte contre la pauvreté qui prenne en compte ces spécificités et le profil des personnes touchées en Bourgogne-Franche-Comté.

Au carrefour des politiques économiques, sociales et environnementales que nous menons, la lutte contre la pauvreté est une réponse globale aux différentes problématiques qui guident notre action. Le pilotage interministériel, porté par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté (CLP), garantit la coordination des acteurs autour d'un objectif commun. En effet, l'investissement social dans des secteurs aussi divers que la mobilité, le logement ou la formation sont autant de sujets transversaux dont l'État s'est saisi pour garantir le retour à l'emploi et ainsi mener une lutte active et durable contre la pauvreté.

La lutte contre les freins à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active est donc un élément central de cette politique. Aussi, la lutte contre la pauvreté s'inscrit-elle dans le cadre plus large du

projet de loi pour le plein emploi et de la réforme « France Travail ». Couplée à un travail de diagnostic et d'orientation, l'inscription généralisée auprès de France Travail permettra de proposer un meilleur accompagnement des BRSA vers l'emploi, véritable barrière face à la l'exclusion. In fine, l'État en Bourgogne-Franche-Comté aura consacré depuis 2019 près de 23 millions d'euros pour mettre en œuvre la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté aux côtés des collectivités territoriales dans le cadre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi et des différentes enveloppes dédiées.

Ce bilan dresse l'état des lieux des différentes caractéristiques de la pauvreté dans notre région et l'évolution des politiques publiques visant à la faire reculer. Il préfigure la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté, appelé « Pacte des Solidarités » qui vise à garantir la cohérence d'ensemble de la démarche autour de l'impulsion donnée par l'État, ainsi qu'à rassembler l'ensemble des acteurs des solidarités, à commencer par les collectivités territoriales, mais aussi les entreprises qui le souhaitent, dans une démarche partenariale et de coopération.

Franck ROBINE

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or



Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté reposent en premier lieu sur un dialogue entre les acteurs du territoire. Mettre autour de la table les services de l'État, les collectivités et les associations, est encore le meilleur moyen pour innover et proposer des solutions concrètes aux personnes qui souffrent de la pauvreté.

À ce titre, et puisque la pauvreté est plurielle, certains grands chantiers guident notre action : l'accès à la mobilité, la lutte contre la précarité alimentaire, l'éducation budgétaire, l'insertion des jeunes et dans une région particulièrement touchée par les inégalités de santé, l'égalité devant l'accès aux soins, font partie des sujets dont s'est emparée la stratégie Pauvreté.

Fort de ce constat, le bilan que nous vous proposons invite à un état des lieux et une meilleure compréhension des caractéristiques de la pauvreté dans la région et des politiques publiques menées pour lutter contre.

Cette réflexion ne se fait pas sans cadre. Les quatre années qui viennent de s'écouler ont donné des résultats.

L'évaluation des politiques menées a permis de reconduire différentes actions jugées pertinentes, à l'image de l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA. Ainsi, et comme annoncé par la Première ministre le 18 septembre dernier, le Pacte Local des Solidarités prend acte du passé pour penser l'avenir et renouveler les chantiers débutés pendant la période 2018-2022.

Ce pacte identifie les quatre axes qui guideront notre action pour la période à venir :

- la lutte contre les inégalités à la racine ;
- l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous ;
- la lutte contre la grande exclusion et la lutte contre le non-recours ;
- l'organisation solidaire de la transition écologique.

Les diagnostics territoriaux, fruits du dialogue avec les conseils départementaux et Dijon Métropole, préfigurent déjà la déclinaison locale de ces grands axes, car leur vocation n'est pas de rester des lignes directrices mais bien de trouver à s'appliquer concrètement en prenant en compte les besoins de chaque territoire.

Ce bilan montre que les politiques menées doivent s'inscrire dans la durée et s'adapter aux différents enjeux de transformation des territoires. Elles doivent prévenir la bascule dans la pauvreté de certaines populations fragiles, plus impactées que d'autres par les différents chocs économiques qui freinent leur mobilité, leur accès à l'emploi ou leur capacité à s'adapter aux évolutions de la société.

Jean-Philippe HORRÉARD

Commissaire à la lutte contre la pauvreté de la région Bourgogne-Franche-Comté

CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ

en Bourgogne-Franche-Comté



1. La mesure de la pauvreté

LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EST UNE DES RÉGIONS LES MOINS PAUVRES DU TERRITOIRE NATIONAL

LES CHIFFRES CLÉS

Personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté →

9 200 000

France métropolitaine

342 300

Bourgogne-Franche-Comté



En 2023



1102€

pour une personne seule



1653€

pour une famille monoparentale (avec 1 enfant)



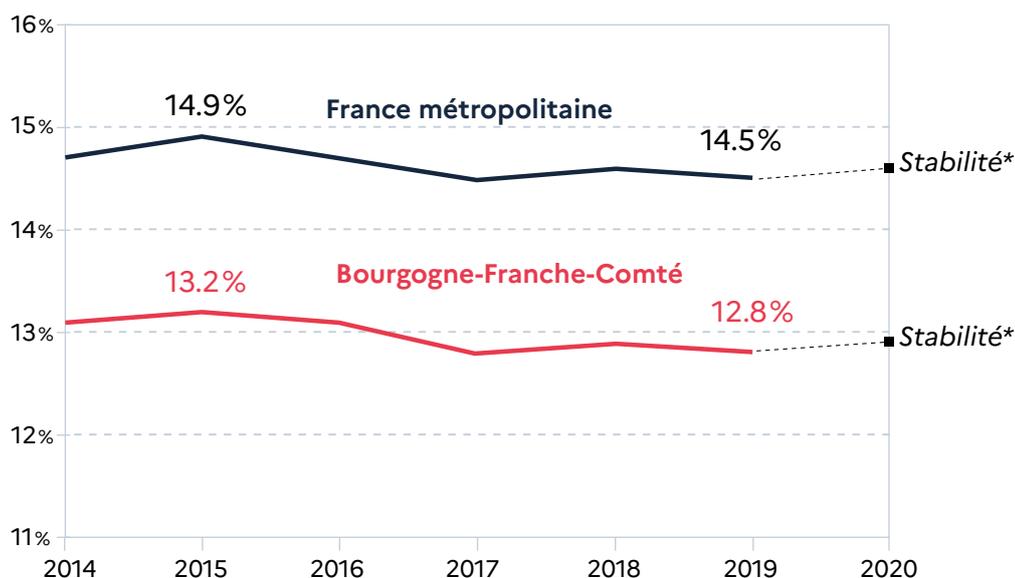
2314€

pour un couple avec 2 enfants (au dessus de 14 ans)

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

En 2019 :
350 000 personnes vivaient encore sous le seuil de pauvreté monétaire dans notre région contre **9,2 millions** en France métropolitaine.

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté



*Estimation car la crise sanitaire a fragilisé les résultats des enquêtes : les conditions de collecte ont été dégradées par les restrictions de déplacement et la multiplicité des dispositifs financiers de soutien a compliqué la mesure des revenus.

Source : INSEE, Filosofi 2014 à 2019, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018 (actualisée 2020); modèle Ines 2020

Des départements inégaux face à la pauvreté

La Bourgogne-Franche-Comté a un des taux de pauvreté les plus bas du territoire métropolitain après les Pays de la Loire (10,5 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (12,7 %) avec des écarts importants entre les départements.

	Moyenne	Taux le plus bas ↓	Taux le plus élevé ↑
Bourgogne-Franche-Comté	12.8%	Jura 11.2%	Nièvre 15.5%
France Métropolitaine (Hors Corse)	14.4%	Pays de la Loire 10.5%	Hauts de France 17.2%

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

Deux groupes de territoires apparaissent particulièrement fragiles dans la région :

les bassins de vie **animés par de grands et moyens pôles urbains**, le plus souvent industriels

et les territoires ruraux, isolés de l'influence des villes.

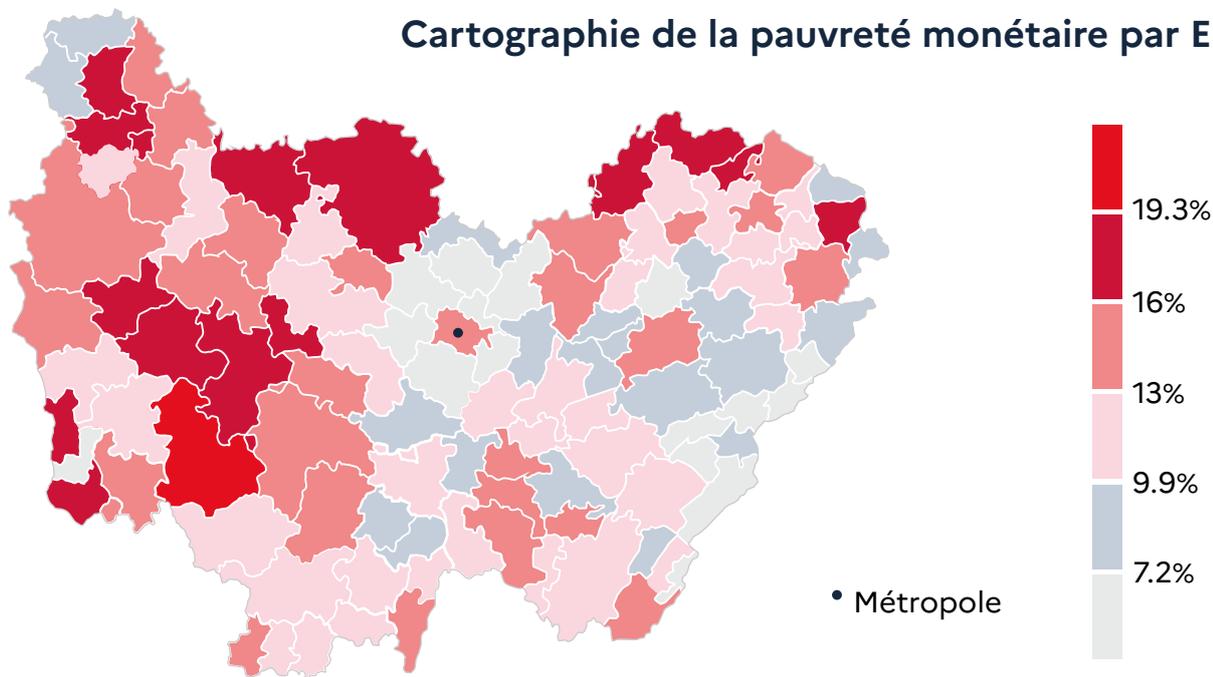


C'est dans les territoires très ruraux **du Morvan, du Tonnerrois, du nord de la Haute-Saône et du Châtillonnais** que les taux de pauvreté sont les plus élevés.

Peu denses, ils n'accueillent toutefois qu'une faible part de la population pauvre de la région. À l'échelle intercommunale, les taux de pauvreté

les plus importants ont été recensés sur la CC Bazois Loire Morvan dans la Nièvre (19,3%) et dans la CC du Jovinien dans l'Yonne (18,7%). La CC Norge et Tille en Côte-d'Or et la CC des lacs de montagne du Haut-Doubs enregistrent à l'inverse les taux de pauvreté les plus bas de la région (5%).

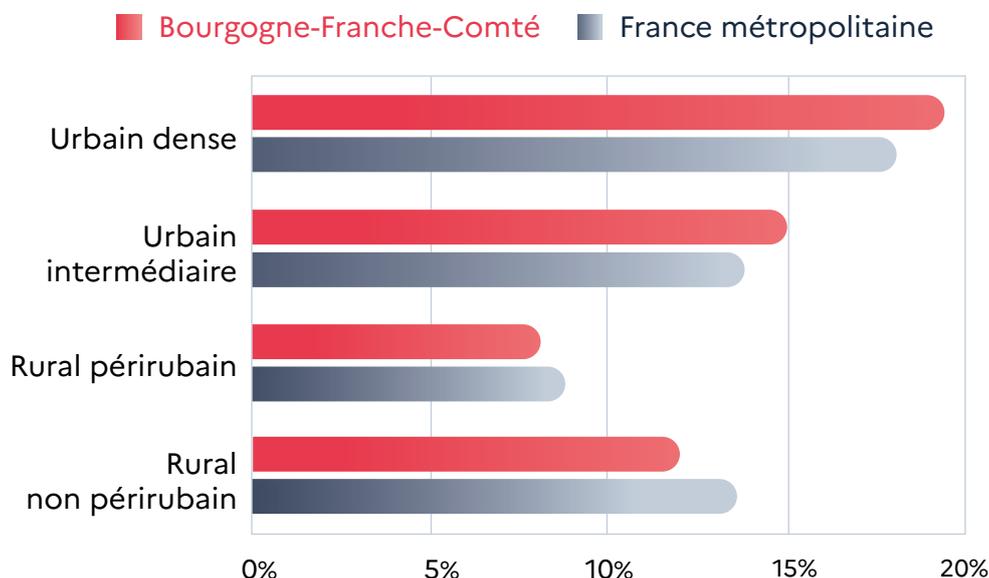
Cartographie de la pauvreté monétaire par EPCI



UN TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE PLUS IMPORTANT EN ZONE URBAINE DENSE PAR RAPPORT AU NATIONAL

Les personnes pauvres en BFC résident surtout dans les grandes villes des taux de pauvreté plus élevés qu'au niveau national. Dans de nombreuses zones rurales, en revanche, les personnes pauvres représentent une part importante de la population.

Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



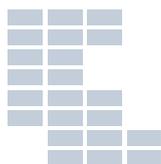
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

Source : INSEE, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE DANS LES QUARTIERS « POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ »



58
quartiers prioritaires
de la politique de la
ville (QPV)



25
unités
urbaines



140 000
habitants

Taux de pauvreté

44%
en BFC

41.7%
au niveau national

Taux de pauvreté monétaire et revenus médians dans les quartiers politiques de la ville en BFC :

En pourcentage



En euros annuels par unité de consommation



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

Source : INSEE, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020

UNE DÉMOGRAPHIE FRAGILE

Une baisse de la population
entre 2014 et 2020
en valeur absolue

↓ -0.1%
en moyenne par an

Un vieillissement
de la population en
corrélation avec **une**
baisse des tranches
d'âge actives de la
population

Population par tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
0 à 14 ans	494 133	17.6	493 147	17.5	468 198	16.7
15 à 29 ans	489 424	17.4	467 063	16.6	451 136	16.1
30 à 44 ans	539 752	19.2	510 997	18.1	481 071	17.2
45 à 59 ans	583 836	20.8	572 332	20.3	561 891	20.1
60 à 74 ans	421 384	15	476 342	16.9	530 407	18.9
75 ans et plus	282 119	10	300 741	10.7	308 991	11
Ensemble	2 810 648	100	2 820 623	100	2 801 695	100

Source : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographiques au 01/01/2023

Variation annuelle de la population par département de 2014 à 2020 en %

Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre
+0.1%	+0.3%	-0.1%	-0.9%
Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort
-0.3%	-0.1%	-0.4%	-0.5%

Une densité de population la plus faible du territoire métropolitain (hors Corse)

59 hab par Km²



en BFC

118 hab par Km



au niveau national



Une proportion la plus faible de l'hexagone pour la population vivant dans une unité urbaine

57% en BFC en 2017

81% en moyenne nationale

Entre 2008 et 2018

40

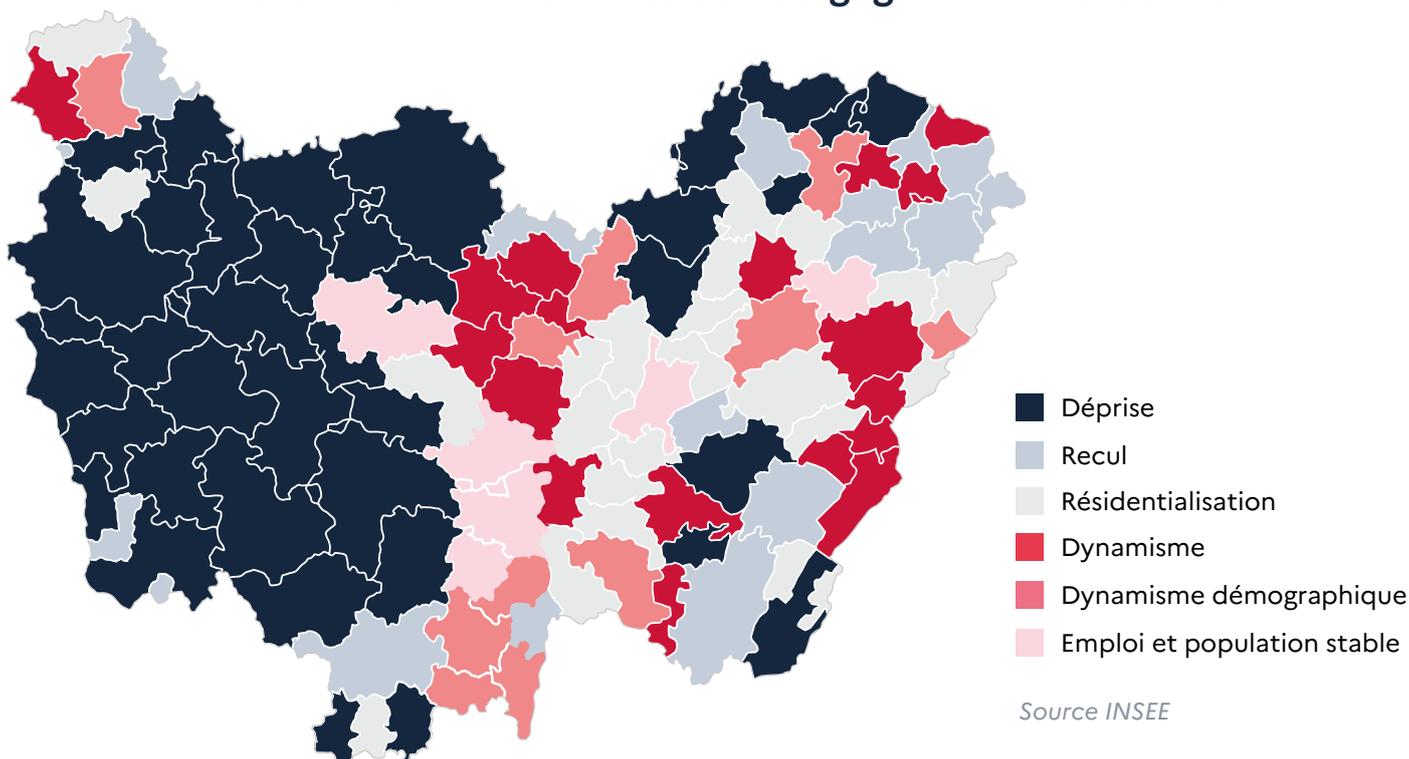


intercommunalités de la région

majoritairement concentrées sur l'ouest de la région, ont perdu à la fois des habitants et des emplois. On les appelle les « zones blanches de la croissance territoriale ».



Évolution de la population et de l'emploi entre 2008 et 2018 dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté

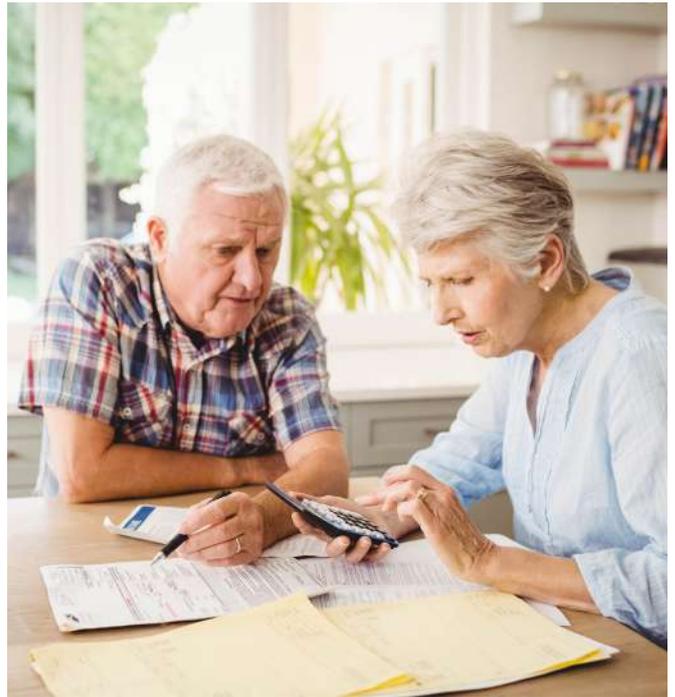


LA PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE

La notion de pauvreté en conditions de vie mesure la part de la population incapable de couvrir des dépenses liées à **au moins 8 éléments de la vie courante** sur 27 considérées comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Plusieurs catégories de dépenses sont différenciées : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation (chauffage, vacances, alimentation...) et difficultés de logement (logement trop petit, bruyant, difficile à chauffer...).

À l'échelle nationale, la pauvreté en conditions de vie est en baisse constante depuis 2004 (de 14,6 % à 11,7 % en 2019).



2 . Les facteurs de fragilités et de bascule dans la pauvreté

LE MAINTIEN DANS LES MINIMAS SOCIAUX

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

« le revenu de solidarité active ne permet pas à lui seul de sortir de la pauvreté [...] il protège en revanche ses bénéficiaires de la très grande pauvreté ».

Extrait d'un rapport récent de la Cour des comptes

Il est un moyen efficace d'étudier la pauvreté de longue durée puisque sept ans après l'entrée dans le RSA d'une cohorte d'allocataires, seuls **34 % ont pu bénéficier d'un parcours d'insertion** vers un emploi stable contre **42 % qui continuent à le percevoir** (Cour des Comptes, Le revenu de solidarité active- Janvier 2022).

Population dépendant du RSA

(en incluant les allocataires, leurs conjoints et autres personnes à charge)

4.6%
en BFC

5.2%
en France (2021)

Population couverte par le RSA** (allocataire, conjoint et personnes à charge) au 31/12/2021 au sein de la population totale

2

Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre
3.6%	4.9%	2.9%	5.8%
Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort
3.7%	3.9%	5.5%	6.3%

Part d'allocataires du RSA pour 1000 habitants en 2021

3

Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre
29.5	37.7	23.1	48.4
Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort
28.7	30.6	44.3	49.7

2 CNAF, MSA ; Insee, estimations de population au 01/01/2022 (Résultats provisoires arrêtés fin 2021)

3 CNAF-DSER, FILEAS Base Communale Allocataires (BCA), 2021 (données au 31 décembre) : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-dallocataires-du-rsa>

Le nombre de
bénéficiaires du RSA poursuit sa
baisse tendancielle
depuis 2020. ↓



1 ^{er} trimestre 2023 données brutes provisoires	RSA		Prime d'activité	
	Nbre foyers bénéficiaires	Évolution annuelle	Nbre foyers bénéficiaires	Évolution annuelle
Côte-d'Or	9 840	-1.1	38 917	+4.9
Doubs	12 377	-2.2	34 093	+3.3
Jura	3 530	-4.7	16 077	+4.9
Nièvre	5 650	-1.3	14 167	+3.6
Haute-Saône	3 957	-4.4	15 593	+3.8
Saône-et-Loire	10 260	+1.1	37 673	+3.6
Yonne	8 770	-0.8	23 727	+2.1
Territoire de Belfort	4 277	-2.5	9 927	+4.1
BFC	58 660	-1.5	190 173	+3.8

Source : DREETS BFC. Indicateurs « marché du travail, économie et solidarités » T2 2023

L'AAH est une allocation destinée à assurer un minimum de ressources aux personnes en situation de handicap qui ne disposent pas de revenus d'activité.

La pauvreté des personnes en situation de handicap ne peut pas être appréhendée par la seule mesure de leurs revenus.

L'AAH est une allocation pour les personnes en situation de handicap qui ne disposent pas de revenus d'activité : elle rapproche les allocataires qui en bénéficient du seuil de pauvreté monétaire voire leur permet de le dépasser, mais dans la majorité des cas elle ne permet pas de dépasser durablement ce seuil.

On notera toutefois que le taux de pauvreté monétaire et en condition de vie des allocataires de l'AAH est le plus bas parmi les allocataires des principaux minima sociaux (Cour des Comptes, L'allocation aux adultes handicapés, novembre 2019).



Nombre de bénéficiaires en BFC →

+3.3%
bénéficiaires sur un an



58 433
bénéficiaires

Source : DREETS BFC. Indicateurs « marché du travail, économie et solidarités » T2 2023

La proportion de bénéficiaires de l'AAH est **largement au dessus de la moyenne nationale (3,3%)** dans certains départements de BFC, notamment dans

LA NIÈVRE



6.5 %
bénéficiaires de l'AAH

3^e département de France métropolitaine, avec la Creuse et derrière la Lozère, avec le plus de bénéficiaires de l'AAH en proportion de sa population (20-64 ans).

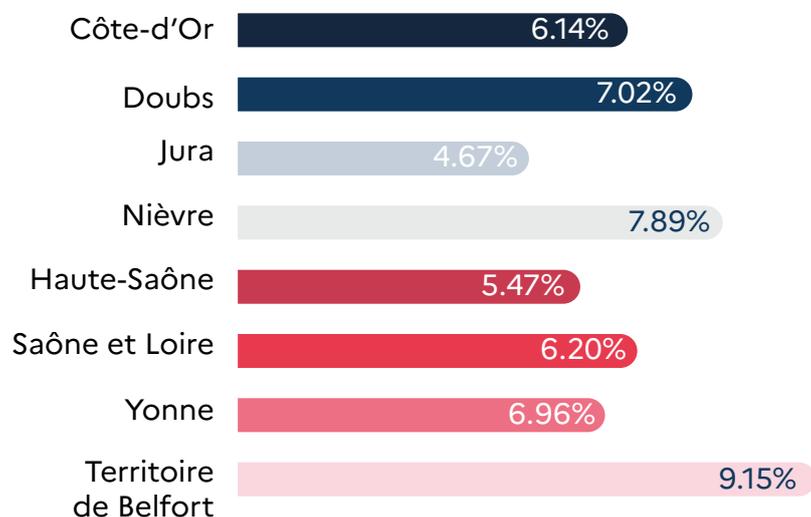
Prestation destinée à couvrir les **dépenses de santé des populations les plus modestes.**

Cette prestation permet d'appréhender la pauvreté dans sa dimension sanitaire. Elle favorise toutefois un meilleur accès aux soins permettant ainsi une diminution des inégalités territoriales et sociales en santé.

9 719 €

Plafond de revenus nécessaire en 2023, pour bénéficier de la CSS sans participation financière, pour une personne seule.

Part des bénéficiaires de la CSS sans participation financière



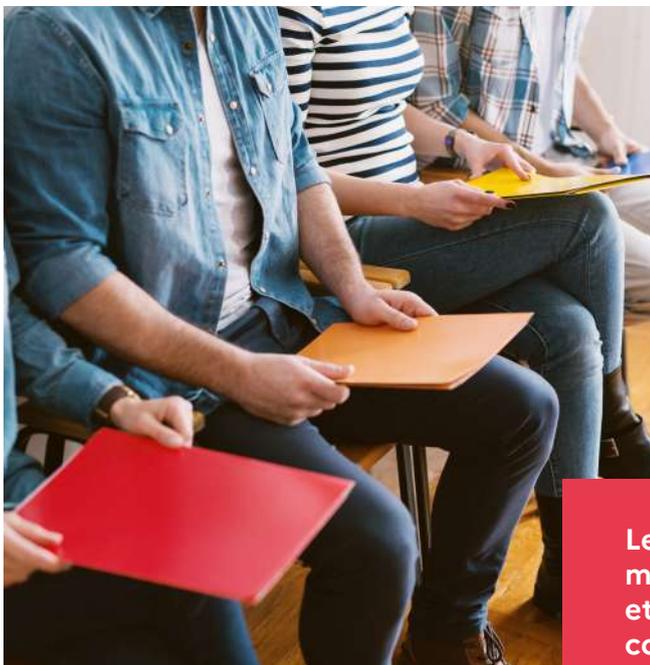
8.79%
pour la France entière

Source : INSEE ; DSS décembre 2020



LE CHÔMAGE ET LE TRAVAIL PRÉCAIRE

Population active au chômage au 1^{er} trimestre 2023 →



6.2%
en BFC⁴

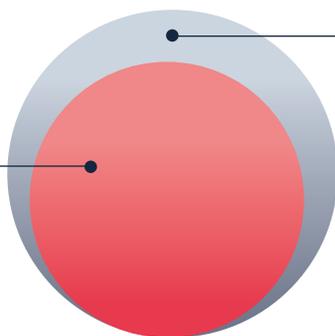
7.2%
en France

Le Jura (5,2 %) est le département qui compte le moins de chômeurs en BFC. A l'inverse, l'Yonne et la Nièvre (6,7 %) sont les départements qui en comptent le plus.

Population de travailleurs pauvres et précaires en 2019 →

62 550

ménages constitués de travailleurs pauvres en BFC
soit 9,2 % de la population active.



1 618 036

ménages pauvres en France métropolitaine
qui ont des revenus d'activité, soit près de 10 % de la population active.

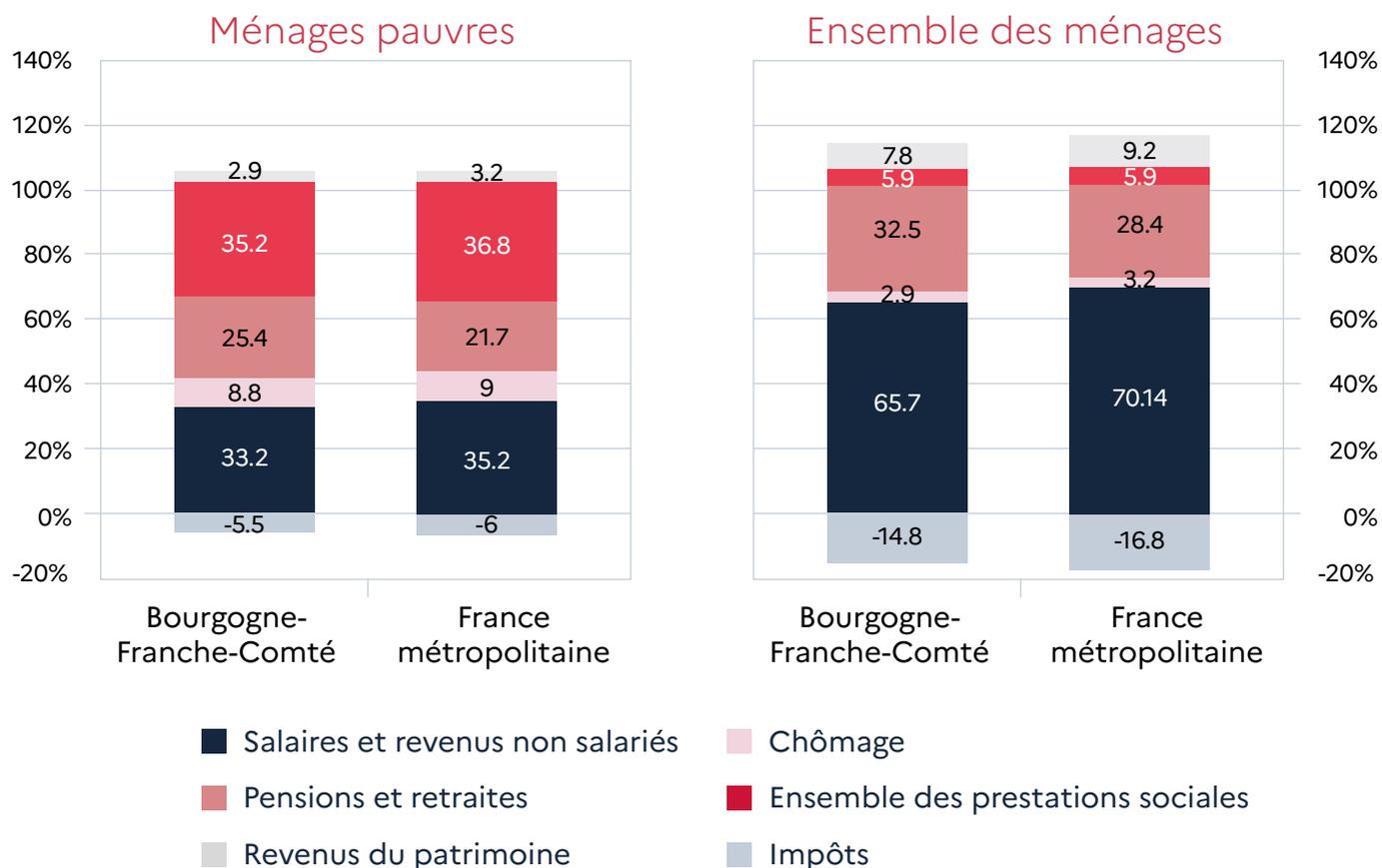
LA RÉPARTITION DU REVENU DES MÉNAGES

Une des spécificités de la région est la part relative plus importante des pensions et retraites dans la répartition des revenus, tant pour les ménages pauvres que pour l'ensemble des ménages.

Ces chiffres, en corrélation avec le vieillissement

démographique de la région, sont des facteurs de fragilité pour des ménages souvent durablement touchés par les différents chocs inflationnistes et la hausse du cours de l'énergie.

Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



Note : Les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100%.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

Source : INSEE, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

LA STRUCTURE FAMILIALE : LES FAMILLES MONOPARENTALES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ

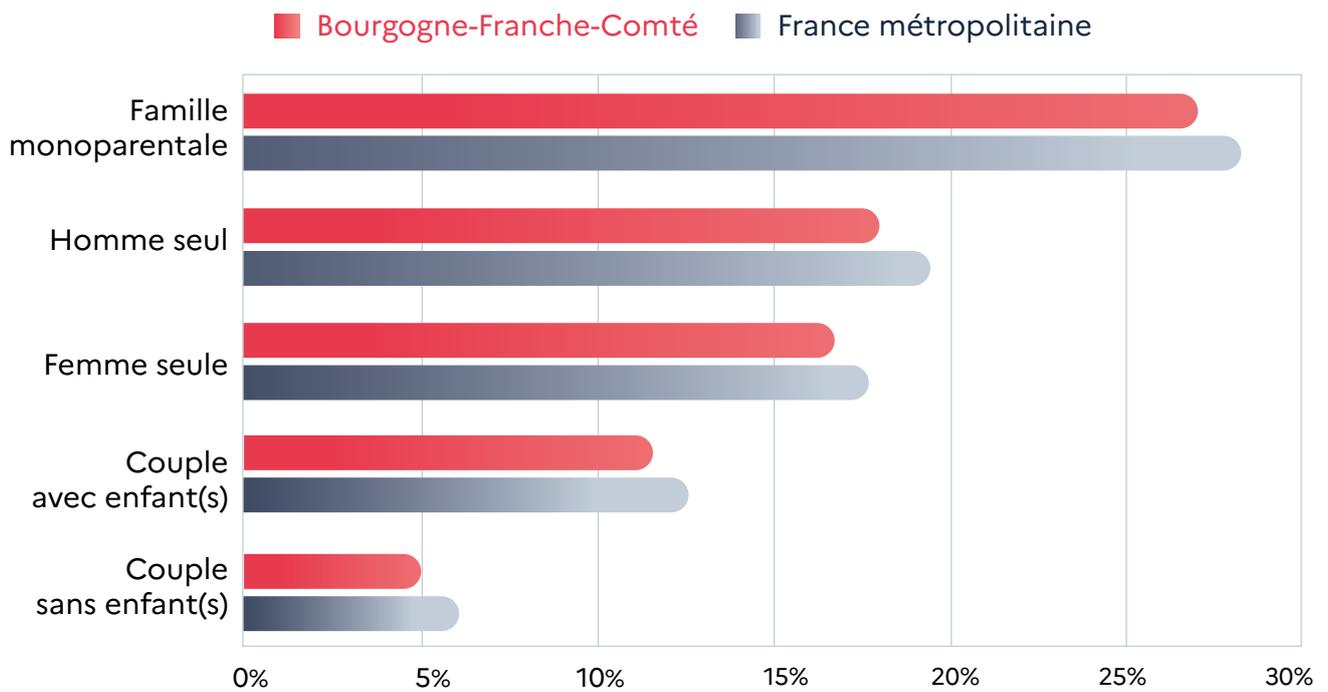
La structure monoparentale d'un ménage est une difficulté supplémentaire accentuant la paupérisation des personnes.

La part des familles monoparentales de la région BFC est légèrement inférieure à la moyenne nationale.

Le taux de pauvreté monétaire des **familles monoparentales** varie, selon les départements de la région **entre 25 % et 30 %**, tandis que le taux de pauvreté d'un couple avec enfants oscille entre 10 et 15 %.



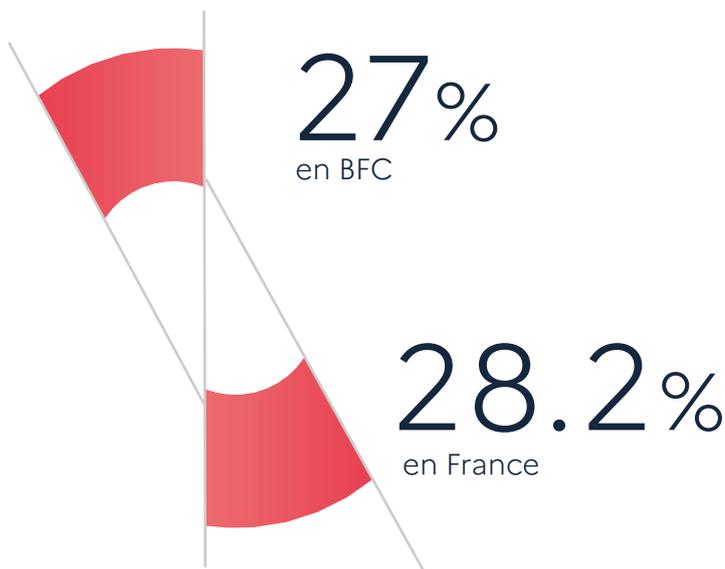
Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménages



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes
 Source : INSEE, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020

Disparités géographiques des taux de pauvreté des familles monoparentales

Taux de pauvreté au sein des familles monoparentales en 2020



Côte-d'Or	Doubs
24.5%	25.9%
Haute-Saône	Saône-et-Loire
28.2%	28%
Jura	Nièvre
24%	30.9%
Yonne	Territoire de Belfort
28.5%	29.8%

LA PAUVRETÉ SELON LES ÂGES

La pauvreté touche une proportion non négligeable de jeunes de moins de 30 ans. En BFC, ce phénomène prend la forme d'une exclusion plus ancrée et donc plus pérenne. Le nombre élevé de jeunes NEET (contraction de « Neither in employment nor in education or training ») traduit cette caractéristique de la région, avec différents facteurs liés à l'enclavement dans certains territoires.

En France métropolitaine :
22,4 % des jeunes se situent
en dessous du seuil de
pauvreté monétaire, contre
20,6 % en BFC.



Les départements de l'**Yonne** et la **Nièvre** affichent des taux de NEET préoccupants au regard des moyennes régionales et nationales.

20.3%
dans l'Yonne

19.3%
dans la Nièvre

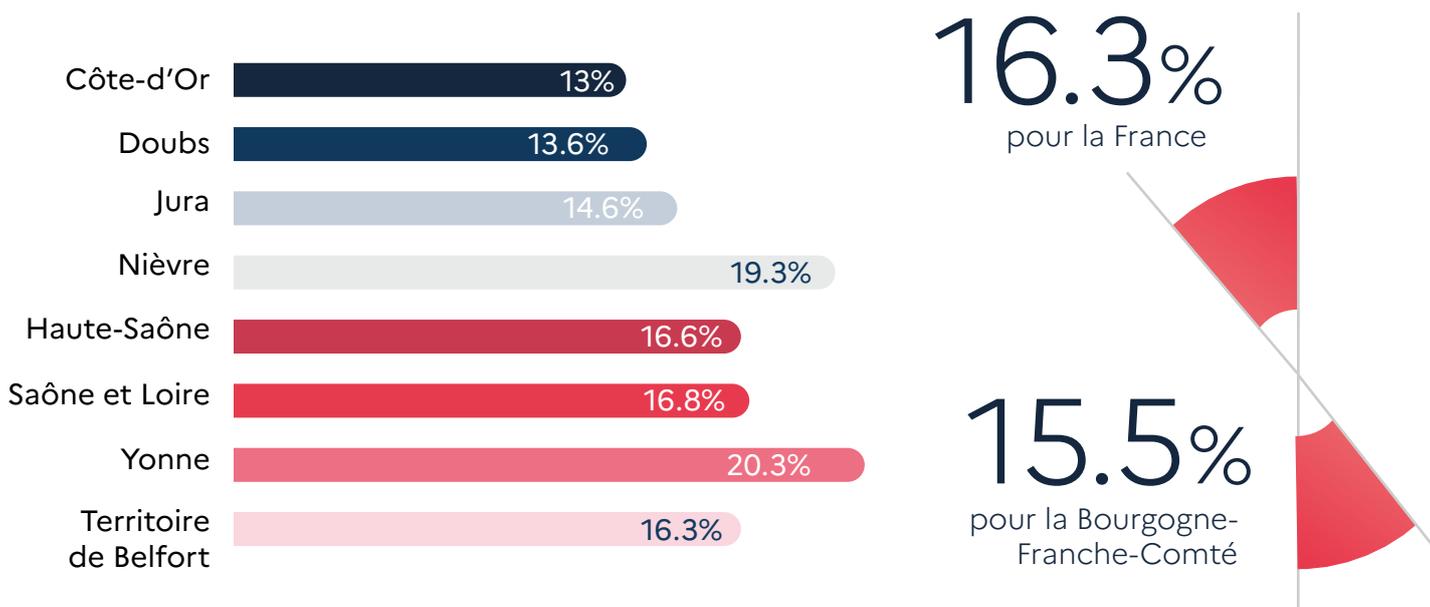


Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage en 2020 par département

	-30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
Côte-d'Or	20.8	13.3	13	11.1	7.8	7.4
Doubs	21.3	13.9	13.7	11.1	8.4	8.2
Jura	16.6	13.5	12.9	10.7	8.2	9
Nièvre	24.1	20.5	18.8	16.4	11.2	9.5
Haute-Saône	19.7	16.5	14.4	12.5	9.5	10.1
Saône-et-Loire	19.4	15.7	15.3	12.5	9.1	9.8
Yonne	20.6	17.7	17.5	14.6	9.9	8.3
Territoire de Belfort	24	17.7	17.2	14	9.7	9.1
BFC	20.6	15.4	14.8	12.4	9	8.8
France métropolitaine	22.4	16.6	16.2	14.2	10.6	9.9

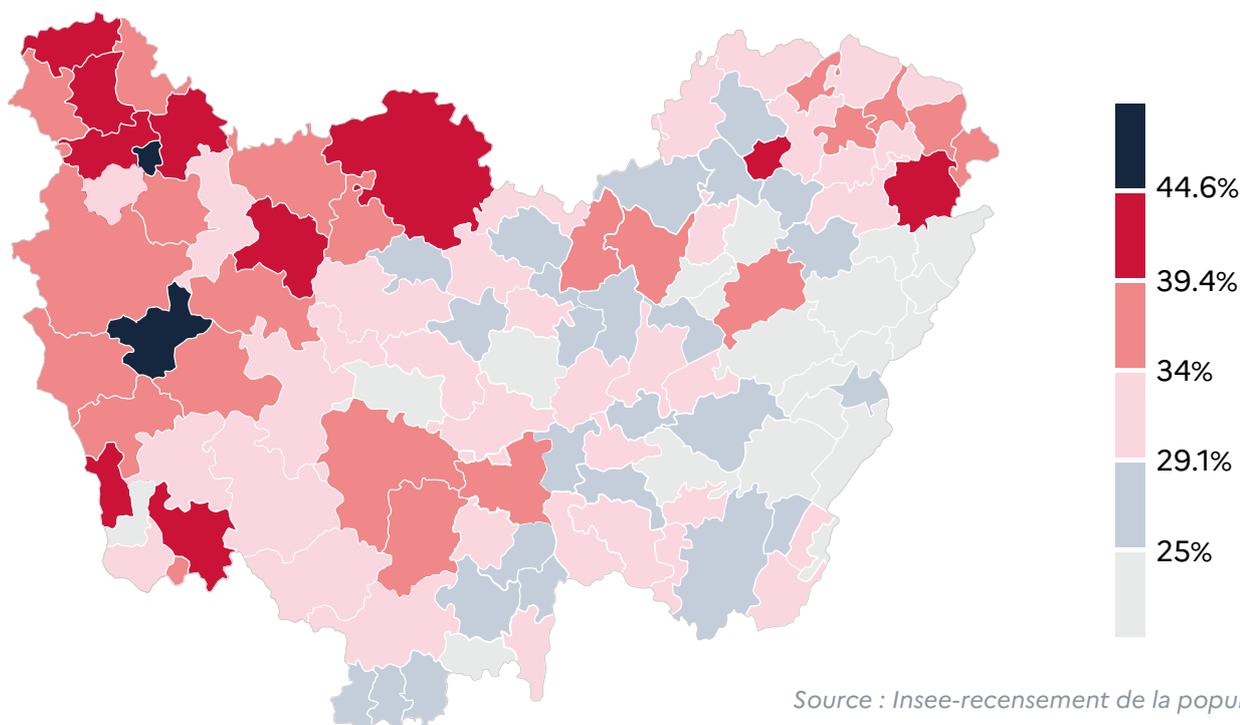
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020

Part des jeunes (15-24 ans) non insérés (ni en emploi, ni scolarisés-NEET) en 2019



Insee - RP - données historiques trois derniers millésimes (Région (2016)) / Insee, RP 2008-2013-2019
<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-jeunes-non-inseres-ni-en-emploi-ni-scolarises-neet>

Part des jeunes (16 – 25 ans) ni en emploi, ni en formation



Source : Insee-recensement de la population 2020

Indicateur : part des jeunes (de 16 à 25 ans compris) ayant déclaré au recensement être sans emploi et non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours parmi les personnes de 16 à 25 ans déclarant être non inscrites dans un établissement d'enseignement.

L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME



En 2018, l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI) estime à



2 500 000

le nombre de personnes en situation d'illettrisme

soit **7%**

de la population âgée de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France



195 000

personnes en Bourgogne-Franche-Comté



Sur la base des tests pratiqués lors des journées citoyennes, on estime que la part des jeunes en grave difficulté de lecture est plus élevée en BFC qu'au niveau national.



Part en pourcentage des jeunes en difficulté de lecture ayant participé à la journée citoyenne (JDC)

Côte-d'Or	Doubs	Jura
10.3%	10.5%	12%
Haute-Saône	Saône-et-Loire	Nièvre
11.5%	11.1%	14.5%
Yonne	Territoire de Belfort	Moyenne nationale
14.4%	10.6%	11.1%



Source : ministère des armées. MENJ- (2022)

Situation d'illectronisme :
« Le fait de ne pas posséder les compétences numériques de base ou de ne pas se servir d'internet (incapacité ou impossibilité matérielle) ».

Définition donnée par l'INSEE

En 2021, **15,4 %** des personnes de 15 ans ou plus résidant en France sont également en **situation d'illectronisme**.

On notera par ailleurs un taux d'illectronisme modélisé en Bourgogne-Franche-Comté parmi les plus élevés du territoire métropolitain. La région compte, avec le Centre-Val de Loire et la Normandie, le taux le plus élevé de France Métropolitaine (19 % contre 16%).

LES DIFFICULTÉS LIÉES **AU LOGEMENT**



L'Observatoire National de la Rénovation Énergétique (ONRE) note que la part des **passoires thermiques** parmi les résidences principales reste **importante dans les territoires ruraux et/ou montagneux**.

Son rapport évoque le département de la Nièvre dont la part des passoires énergétiques dans le parc immobilier dépasse en 2022 les 30 %.



LA NIÈVRE

30%

part des passoires énergétiques dans le parc immobilier

Le taux de sur-occupation, le coût des loyers ou le nombre de demande de logements sociaux sont des indicateurs utiles sur la corrélation entre les problèmes de logement et la pauvreté en conditions de vie.

https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/document_travail_60_parc_logements_dpe_juillet2022.pdf

LES FREINS À LA MOBILITÉ COMME FACTEURS DE PAUVRETÉ

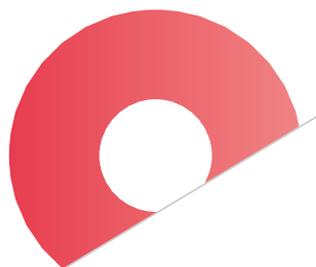
En France **20%** des Français en âge de travailler, soit 7 millions de personnes, connaissent aujourd'hui **des difficultés à se déplacer**.

28 %

des personnes en insertion professionnelle, abandonnent leur emploi ou leur formation pour des raisons de mobilité.

Déplacements domicile-travail

← en voiture



85%
en Haute-Saône



26%

des actifs occupés sont à plus de 30 minutes de leur lieu de travail.

L'enjeu de la mobilité est donc majeur.

Communiqué de Presse du Gouvernement, Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : le Gouvernement renforce les solutions de mobilité pour améliorer l'accès à l'emploi (28/05/2021), Disponible ici : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cp_mobilites_solidaire_28052021.pdf

LES PROBLÈMES DE SANTÉ ET LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS : UN DÉTERMINANT DE LA PAUVRETÉ ?

Les questions des « freins santé » pour l'accès à l'emploi sont très fréquemment évoquées dans les déterminants de pauvreté.



La question des **restes à charges** des dépenses de santé alourdissent souvent le budget des ménages les plus modestes et peuvent aboutir à des arbitrages difficiles pour financer une assurance maladie complémentaire pour celles et ceux qui ne peuvent bénéficier de la complémentaire santé solidaire (CSS) ou qui ne veulent pas y avoir recours.

Enfin, la question de l'**éloignement et de l'accessibilité des personnes à l'offre de soins** est un des facteurs de fragilisation de l'état de santé.

En Bourgogne-Franche-Comté, la situation sanitaire est **moins favorable** dans les **bassins de vie ruraux** que dans les territoires urbains « dans ce contexte, les personnes les plus modestes, d'avantages vulnérables, peuvent souffrir de pathologies précoces qui contribuent à expliquer la surmortalité avant 65 ans ».

souligne une analyse de l'INSEE de 2018

Pour 100 000 habitants



340 en France métropolitaine

médecins généralistes et spécialistes



302 en BFC

médecins généralistes et spécialistes

(5^e région avec le taux le plus bas)

DREES, ASIP-Santé RPPS, traitements Drees ; Insee, estimations de population
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012677#tableau-TCRD_068_tab1_regions2016



	Effectifs	Densité pour 100 000 habitants				
	Ensemble des médecins	Ensemble des médecins	dont généralistes	dont spécialistes	Chirurg. dentistes	Pharm.
Côte-d'Or	2221	416	166	250	56	135
Doubs	1970	361	163	198	54	109
Jura	633	245	140	106	50	104
Nièvre	453	225	122	103	46	116
Haute-Saône	536	230	135	94	35	110
Saône-et-Loire	1462	267	130	136	50	102
Yonne	706	213	109	104	35	87
Territoire de Belfort	459	330	142	189	60	110

Mortalité plus élevée dans les territoires ruraux les plus pauvres

Type de bassin de vie	Taux de pauvreté	Indice comparatif de mortalité	Part d'assurés sociaux n'ayant pas consulté dans l'année
Territoires ruraux	12.6%	108	16%
Dont : Les plus pauvres	15.8%	113	19%
Autres ruraux	10.3%	104	14%
Territoires urbains	13.9%	97	16%
Ens. des bassins de vie	13.2%	103	16%

INSEE Analyses Bourgogne-Franche-Comté N°42, Octobre 2018, État de santé et accès au soins contrastés dans les territoires ruraux pauvres de Bourgogne-Franche-Comté.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Bilan des politiques menées
en Bourgogne-Franche-Comté depuis 2019



LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La politique de lutte contre la pauvreté conduite depuis 2018 s'articule autour de **deux grandes priorités : la prévention de la pauvreté**, à travers une politique de lutte contre les inégalités à la racine, dès la petite enfance, et la **sortie de la pauvreté**, par l'accompagnement au retour au travail pour tous.

Elle a aussi été construite autour de la conviction que la lutte contre la pauvreté relève d'une **politique d'investissement social**, allant au-delà des seules prestations monétaires, en s'appuyant sur un accompagnement renforcé et une meilleure incitation pour recourir aux différentes prestations sociales qui limitent la bascule dans la grande pauvreté.

Elle s'est articulée entre 2018 et 2022 autour de 5 axes :

- l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- la garantie des droits fondamentaux des enfants
- la garantie d'un parcours de formation pour tous les jeunes
- des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- l'investissement pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

De nouvelles gouvernances territoriales de solidarité ont été impulsées, fondées sur une contractualisation avec les conseils départementaux et les métropoles.

LES COMMISSAIRES À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Nommé(es) par le Premier ministre, les 18 commissaires à la lutte contre la pauvreté sont sous l'autorité des préfets de région et membres du comité de l'administration régionale. Leur action est coordonnée à l'échelle nationale par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

Ils ont pour mission la coordination et le pilotage interministériel de la stratégie de lutte contre la pauvreté, en mobilisant l'ensemble des administrations concernées par les politiques publiques y concourant : petite enfance, hébergement, logement, économie, emploi, formation, éducation, jeunesse, santé et médico-social, les collectivités territoriales, les personnes concernées, associations, opérateurs publics et organismes de sécurité sociale.

Leurs leviers d'actions sont doubles : des liens étroits avec les conseils départementaux et les métropoles dans le cadre des futurs contrats locaux de solidarités et le soutien aux acteurs publics et associatifs qui œuvrent dans leur champ d'action par le biais d'appels à projet (AAP) et d'appels à manifestations d'intérêts (AMI).



1. Les moyens alloués aux politiques de lutte contre la pauvreté en région

L'État a consacré plus de 21 M€ à la stratégie pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté,

dans le cadre de la contractualisation avec les collectivités territoriales entre 2019 et 2023, à travers les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi (CALPAE).



Détail de la répartition des montants alloués par départements (CALPAE)

Total 2019-2023

Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre
4 057 637 €	4 706 485 €	1 504 822 €	1 898 478 €
Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort
2 099 161 €	3 154 013 €	2 580 609 €	1 670 395 €
Total départements		20 001 205 €	
Dijon Métropole		Conseil Régional	
805 000 €		300 000 €	
Total collectivités		21 106 205 €	

Au delà des CALPAE, les différents budgets consacrés par l'État à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, relèvent à la fois du programme 304 « inclusion sociale et protection des personnes », du Fonds social européen (FSE) et d'une possibilité d'éligibilité au fonds national de développement des territoires, sur des crédits d'aides à l'investissement.

Le commissaire à la lutte contre la pauvreté participe à l'arbitrage pour désigner les lauréats des différents appels à projets. Il constate également le niveau des crédits consommés dans le cadre des CALPAE et réaffecte les moyens dans le cadre de l'appel à projets des « alliances locales de solidarités ».

Lignes budgétaires périmètre stratégie pauvreté	Montants délégués 2023
Appel à projets « Alliances locales des solidarités » (crédits « CLP »)	699 000 €
Appel à projets « mieux manger pour tous »	693 000 €
Appel à projets « précarité alimentaire étudiante »	188 000 €
AAP Fonds inclusion dans l'emploi- Soutien aux initiatives territoriales et mobilités solidaires en faveur de l'emploi	619 000 €
Appel à projets précarité menstruelle	98 000 €
Total AAP 2023	2 397 000 €
Crédits renforts aide alimentaire 2023	1 400 000 €
Animation territoriale CLP	70 000 €
Crédits non consommés CALPAE (prévisionnel)	950 000 €
Réalisation des diagnostics territoriaux Pacte des solidarités	240 000 €
Total autres dépenses	2 660 000 €
Total dépenses stratégie pauvreté 2023	5 057 000 €

Lignes budgétaires périmètre stratégie pauvreté	
Fonds national aide au développement des territoires (FNADT)	400 000 €
Crédits FSE « emploi jeunesse et compétences »	2 784 000 €

2. Focus sur certaines politiques publiques

Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté s'inscrivent pour le compte des services de l'État, dans le cadre d'une stratégie nationale qui repose sur une dynamique contractuelle avec les collectivités territoriales et une allocation de ressources à travers des subventions aux différents opérateurs.

La présentation des différentes mesures qui suivent n'est pas exhaustive. Elle valorise différentes actions innovantes et réussies sur l'ensemble du territoire régional.

ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LA PETITE ENFANCE

La lutte contre les inégalités sociales à la racine est un des points cardinaux de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

LE SOUTIEN AUX FAMILLES

Une maison des 1000 premiers jours

portée par la Fondation Léo Lagrange vient d'être inaugurée à Dijon pour porter une politique d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

L'enjeu est de favoriser le développement et le bien être des enfants, valoriser les ressources parentales dans leurs dimensions éducatives, et prévenir les violences éducatives.

Visiter le site



Lauréate d'un appel à projets lancée en 2022 par la DREETS et l'Agence régionale de santé, cette structure bénéficie également du soutien de la caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or et de la ville de Dijon.

Les démarches de soutien à la parentalité engagées dans ce lieu d'accueil, s'inscrivent en parfaite cohérence avec le premier axe du nouveau Pacte des solidarités, visant à prévenir les inégalités sociales dès l'enfance et avec le schéma départemental enfance famille.

L'objectif d'une maison des 1000 premiers jours par département est désormais fixé dans le Pacte des solidarités.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE DES MODES D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

La formation des professionnels de la petite enfance est un enjeu important dans le repérage de certaines fragilités.

La stratégie pauvreté s'est fixée comme objectif de permettre aux 600 000 professionnels de la petite enfance d'améliorer leurs pratiques professionnelles au regard des objectifs et standards communs du secteur.

Vidéo du programme
CPIE du Haut-Jura



La difficulté d'accès aux solutions d'accueil des jeunes enfants, en particulier pour les responsables de familles monoparentales, constitue un frein majeur de retour à l'emploi.

Enfants issus des familles bénéficiaires d'un minimum social gardés en crèche

selon un rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC)



3%

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté prévoyait un objectif chiffré de 300 structures labellisées AVIP (ou 1300 places) en 2021.

En juin 2021, on dénombrait 262 crèches Avip dans 33 départements.



100 places

en 2021

labellisées en Bourgogne-Franche-Comté

Inscrit au sein d'une charte, ce dispositif, projet commun entre la CNAF, l'État et France Travail vise à développer un dispositif innovant de soutien aux familles en difficultés dans la garde de leurs enfants.

Les crèches signataires de cette charte doivent accueillir au minimum 20 % d'enfants de moins

de trois ans dont les parents, orientés par France Travail ou les acteurs du champ de l'insertion, sont engagés dans une recherche d'emploi et participer à l'accompagnement global dispensé par France Travail en lien avec l'ensemble des acteurs sociaux.

La Maison de Jeanne

Cette structure soutenue par la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité présente la particularité d'accueillir en hébergement des jeunes femmes éloignées de l'emploi, favorisées dans leurs démarches d'insertion par la garde de leurs enfants par une crèche adossée à la structure.

Doté de 5 places aujourd'hui, cet établissement d'accueil couplé à une crèche est une solution pertinente dans la levée du frein « garde d'enfants » dans le parcours d'insertion par le travail.



Reportage France Bleu Bourgogne

L' ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN PROTECTION DE L'ENFANCE (ADEPAPE)

Depuis 2019, le CREAL a soutenu la création et le développement de **6 ADEPAPE en Bourgogne-Franche-Comté**, grâce au financement du commissaire à la lutte contre la pauvreté. Les ADEPAPE aident à établir des liens de solidarité, à défendre les intérêts des personnes, à les accompagner dans leurs démarches, à les conseiller dans leurs difficultés de vie personnelle, professionnelle ou sociale et à éviter les sorties sans solution de l'ASE.

L'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

LE DÉVELOPPEMENT DES POINTS CONSEILS BUDGET (PCB)

Les points conseils budget proposent des conseils gratuits et personnalisés sur la gestion financière des ménages en situation de pauvreté et apprennent à mieux dialoguer avec les banques, solliciter un prêt ou une prestation sociale et négocier un contrat d'assurance.

28 PCB labellisés en Bourgogne-Franche-Comté.

Ils sont répartis sur le territoire de manière assez homogène. L'opérateur le plus important reste le réseau des Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF). Ce maillage permet aux PCB de prendre en charge un nombre toujours plus important de personnes. Depuis 2019, un forfait annuel de 15 000 € est alloué au titre de la stratégie pauvreté.

Prévisions de fréquentation pour 2023



30 à 170

personnes par structure

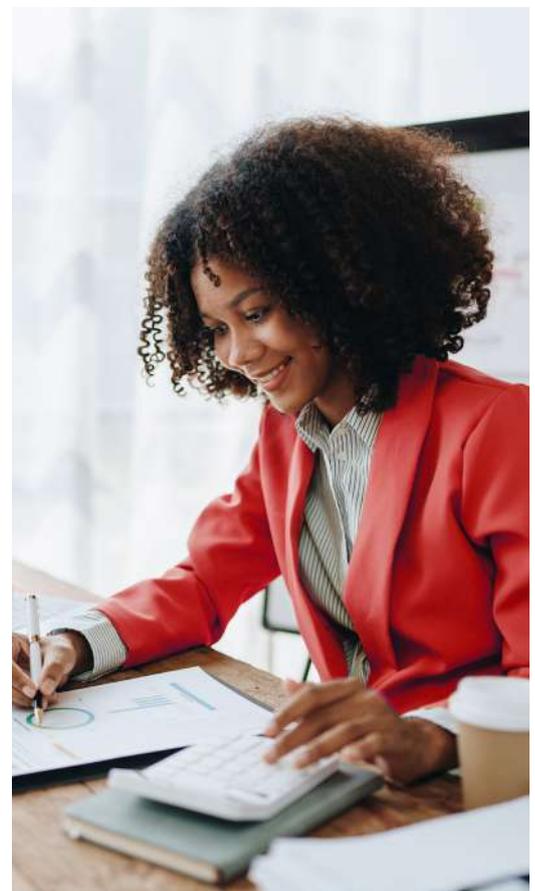


Plus d'informations



15 000 €

forfait annuel alloué au titre de la stratégie pauvreté, depuis 2019.



L'ACCÈS AU MICRO-CRÉDIT

Le recours au micro-crédit est une réflexion émergente dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté pour favoriser le développement des mobilités ou bien aider à de petits aménagements chez les particuliers pour des petits travaux d'économie d'énergie.

8 000 €

La direction régionale de la **Banque de France** promeut le micro-crédit permettant ainsi à des ménages qui ne sont pas éligibles à un crédit bancaire, d'emprunter une somme pouvant aller jusqu'à 8 000€, auprès d'organismes bancaires et associatifs spécialisés dans la distribution des micro-crédits

Une rencontre régionale a été organisée dans ce but par la Banque de France avec les différents acteurs partenaires. A cette occasion, un **prix régional du micro-crédit** a permis de récompenser deux lauréats pour la qualité et la pertinence de leurs projets réalisés grâce à l'obtention d'un micro-crédit.

**Rencontre régionale
du micro-crédit
23 mars 2023**



Plus de la moitié de la demande de micro-crédits, sollicitée notamment par l'intermédiation des points conseils budgets, est aujourd'hui **rejetée, faute de revenus ou de garanties suffisantes.**

Dans le cadre de l'appel à projet 2023 « **alliances locales de solidarités** », l'Association pour le droit à l'initiative économique (**ADIE**) a été retenue pour un **projet de mobilité inclusive** visant à proposer des véhicules neufs à des prix plus compétitifs que ceux du marché, en aidant les particuliers à rendre solvable leur plan de financement dans le recours au micro-crédit.

Dans le même esprit, **l'association franc-comtoise du développement solidaire** a été subventionnée afin de promouvoir le développement du micro-crédit dans les aménagements de logement, en vue de prévenir l'augmentation des dépenses d'énergie.

GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'EMPLOI



Prévenir la pauvreté des jeunes, c'est d'abord leur **assurer une meilleure insertion sur le marché du travail.**

Cette ambition, à la croisée des réformes actuellement menées par le gouvernement (plan d'investissement dans les compétences-PRIC, réforme de l'apprentissage) doit se concrétiser en permettant la montée en charge de toutes les solutions d'insertion ayant fait leurs preuves, en assurant le bénéfice des dispositifs existants à ceux qui en ont le plus besoin, en garantissant la continuité des parcours dans un cadre plus souple et en expérimentant de nouvelles solutions innovantes d'insertion.

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ INTENSIF : LE PARCOURS CONTRACTUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE (PACEA) ET LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ)

Le PACEA est un engagement contractualisé de **24 mois maximum** entre un jeune et une mission locale visant à définir un parcours et un objectif **d'insertion professionnelle**.



Les missions locales et Pôle emploi proposent également dans le cadre du PACEA **les contrats d'engagement jeune (CEJ) et les CEJ « jeunes en rupture »** depuis le 1er mars 2022, en remplacement de l'ancien dispositif de la « garantie jeunes ».

Ces dispositifs visent les jeunes de **16 à 25 ans**, déscolarisés ou sans formation, pour leur proposer un accompagnement intensif collectif et individuel de 6 à 12 mois. Ce dispositif contractuel s'accompagne d'une aide mensuelle pouvant aller jusqu'à 528€, avec une obligation de **15 heures d'activité par semaine**.

2 901 058,00 € de financement BFC du volet « jeune en rupture »

Le volet « jeune en rupture » du CEJ vise les jeunes les plus éloignés des dispositifs existants en matière d'insertion professionnelle. Un appel à projet a été lancé par la DREETS en juin 2023 avec un objectif de soutenir les actions complémentaires dédiées à ce public afin de garantir une articulation solide entre le porteur et la ou les missions locales du territoire.

Plus de **300.000** jeunes éloignés de l'emploi ont signé un **CEJ** à l'échelle nationale, au 1/01/2023 avec un taux d'accès à l'emploi durable de

43%

pour les premiers bénéficiaires

En Bourgogne-Franche-Comté ↓



4 661 jeunes

ont signé un CEJ au 31 mars 2023

5 520

Garanties jeunes (2021)

11 431

jeunes en PACEA (2023)
15 360 (2021)

Association régionale des missions locales

Retrouvez le bilan de l'action sur l'obligation de formation réalisée par l'Association régionale des missions locales, financée en 2021



Vidéo
pédagogique



APPROCHE INNOVANTE DU RACCROCHAGE SCOLAIRE ET DE LA FORMATION : LE PROGRAMME TECKNÉ DE VESOUL

Le programme TEKHNÉ

est aussi un outil de développement économique pour pallier les difficultés croissantes de l'industrie du luxe à attirer et à fidéliser de la main d'œuvre très qualifiée, notamment dans les régions « périphériques ».



50 000 €
d'aide de l'État

Reportage France 3



En 2022, l'État s'est engagé à hauteur de **50 000 €** auprès de l'association ECAU pour participer au développement d'une structure de **formation aux métiers d'artisanat d'Art** pour des jeunes non insérés, avec à la clef une qualification.

Ceci passe par la découverte et la pratique de 5 métiers d'art et qui prennent la forme d'ateliers : marqueterie de paille, de couture-décors et broderie, du papier (dominoterie, sérigraphie et reliure), de céramique, de recherche et développement de teintures végétales et pigments minéraux naturels.

L'INSERTION PAR LE TRAVAIL DES PUBLICS JEUNES TRÈS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

TAPAJFRANCE
Travail Alternatif Payé À la Journée



Certains publics rencontrent encore davantage de difficultés à trouver à emploi, notamment les jeunes (16-25 ans) en situation de précarité et avec des conduites addictives.

Le dispositif TAPAJ (Travail Alternatif payé à la journée), permet à ces jeunes, très éloignés de l'emploi, de réaliser une **activité professionnelle** ne les engageant pas immédiatement sur la durée.

Les associations porteuses du dispositif comme l'association **ADDSEA** à Besançon, réalisent d'abord un travail de repérage et de maraude dans la ville avant d'envisager un accompagnement.

Le « tapajeur » peut s'engager dans cette démarche pour une première journée de 4 h avant, s'il le souhaite, de réitérer l'expérience pour une durée équivalente voire plus longue puis s'inscrire dans un vrai parcours de soins et d'insertion par l'emploi.

9 TAPAJ sont répartis sur la région



7 à 79
bénéficiaires



Reportage
France 3

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES SOCIAUX

Le non-recours au revenu de solidarité active (RSA) est estimé à



34%
au niveau national

Le non-recours au revenu de la complémentaire santé solidaire (CSS) est estimé à



30%
en moyenne en BFC
(source INSEE/CNATS/
MSA/RSI)

Il est important de comprendre les **motifs de non recours** au plus près des territoires. Dans ce cadre, Dijon métropole a été retenue, à l'issue d'un appel à projet national en juillet 2023, pour développer des démarches ciblées visant à informer et accompagner les personnes sur leurs droits.

L'ACCÈS AUX DROITS DU QUOTIDIEN

Soliguide

est une association qui met à disposition un site de services référencés afin d'offrir aux personnes des informations et des contacts en matière d'accès à l'alimentation, l'hygiène, la santé, l'emploi/formation, la technologie, le matériel, les activités gratuites...

Ce site peut aider à répondre à des situations d'urgence et faciliter la réinsertion, coordonner l'action sociale, et diminuer la saturation du système d'hébergement d'urgence.



20 000 € subvention
stratégie pauvreté 2022



Elle gère par ailleurs une plate-forme qui permet de dresser une cartographie précise de l'offre de services ainsi que des fiches pratiques utiles pour entamer des démarches.

Ces fiches sont rédigées et mises à jour par la **Fédération des Acteurs de la Solidarité** Île-de-France et les **Restos du Cœur** en partenariat avec l'association Solinum. Cela concerne des thématiques aussi diverses que l'hébergement, le logement, l'emploi et la formation, la santé, le droit des étrangers et particulièrement ceux des Mineurs non accompagnés (MNA).



**Vidéo
pédagogique**

LE PROGRAMME « UN LOGEMENT D'ABORD »

Pour permettre un accès direct au logement pour les personnes sans-abri et limiter la demande d'hébergement d'urgence, les services de l'État ont mis en œuvre le **programme « un logement d'abord »**.

A ce titre, le département du Doubs a été sélectionné, au même titre que 23 autres territoires, pour expérimenter ce plan. Celui-ci a ensuite été étendu et permet aujourd'hui à 45 territoires dont la Métropole dijonnaise d'intégrer ce dispositif.



8 millions €
au niveau national

8 M€ ont été répartis en 2018 au **niveau national** entre les territoires pour cofinancer des actions d'ingénierie, de suivi et d'évaluation, d'observation sociale et de communication, soutenir des initiatives innovantes et renforcer les capacités d'accompagnement des ménages.

LE DOUBS A BÉNÉFICIÉ DE



1.3 M€

entre 2018 et 2020
pour mener à bien
ces actions

**Accompagnement
social en milieu rural
Coallia Yonne**



**Présentation de la
maison relais de
Coop'agir à Dole**



**Accompagnement
au logement
Acodège Dijon**



**Dispositif du SAAS
du CCAS
de Besançon**



SORTIE DE LA PAUVRETÉ À TRAVERS L'INSERTION PAR L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Dans les éléments de doctrine de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, tout comme dans la réforme « France Travail », est évoquée l'idée selon laquelle « nul n'est inemployable ».

Dans un contexte de baisse du taux de chômage et de retour à une économie du plein emploi, l'enjeu d'un **accompagnement plus intensif** des personnes les plus éloignées de l'emploi est clairement posé pour favoriser la levée de tous **les freins périphériques à un retour à l'emploi**.

L'accompagnement social des bénéficiaires ou allocataires du revenu de solidarité active portés par les conseils départementaux, conjugué à l'action des conseillers de France Travail pour valoriser les compétences des personnes, est une démarche soutenue par les services de l'État, notamment dans le soutien financier aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) avec le cofinancement de l'accompagnement global et de la garantie d'activité, ainsi que toutes les actions d'initiative départementale qui favorisent le retour à l'emploi.

EXPÉRIMENTATION « FRANCE TRAVAIL » SUR L'YONNE ET SUR LES TERRITOIRES DE GENLIS ET D'AUXONNE

Elle s'inscrit dans une démarche nationale lancée en décembre 2022, avec 18 territoires pilotes retenus dont deux en BFC.

La méthode retenue par les expérimentations est inédite. Elle cible une **prise en charge exhaustive de l'ensemble des allocataires du RSA** (flux de nouveaux entrants et stock) sur un bassin de vie pour montrer qu'une action plus collective et intensive sur l'orientation et l'accompagnement des personnes conduit à une meilleure insertion dans l'emploi.

Seuls un accompagnement socio-professionnel coordonné entre les acteurs et **une implication des allocataires dans leurs parcours** permettront d'aider durablement chacun à retrouver un emploi et, à sortir de la pauvreté.



Nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA

→ **-6.5%**
entre 2021 et 2022

Les politiques d'accompagnement renforcé des allocataires du RSA ont été depuis 2018 au cœur de la stratégie nationale et régionale de lutte contre la pauvreté.

Les CALPAE ont été un des vecteurs importants de ces politiques avec des indicateurs de résultats satisfaisants, à travers des méthodes d'accompagnements renforcés et coordonnés.

Évolution de la prise en charge des bénéficiaires du RSA en BFC

	2021	2022
Flux entrées globales	3 755	3 328
Délai moyen de démarrage effectif de l'accompagnement social	20,9 jours	20,9 jours

4 540

salariés en BFC, en 2022, répartis au sein des **215 Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)** de la région.

De nombreux investissements par l'État ont été réalisés pour encourager et consolider le **secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE)** en capacité de recevoir des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

L'ÉPICERIE SOLIDAIRE « EPI'KERISE » (HAUTE-SAÔNE)

Epi'Cerise

En 2021, la Stratégie Pauvreté a financé l'épicerie solidaire créatrice d'emplois « Epi'cerise » pour le développement de la ramasse du pain non consommé, sa centralisation et son tri pour le transformer en panure destinée à la nourriture animale. Il s'agit pour cette association de combiner les politiques de développement durable, d'insertion des personnes et de lutte contre la pauvreté dans un seul et même projet.



50 000 €

subvention stratégie pauvreté 2021

LE
MARCHÉ SOLIDAIRE
ÉPI'KERISE

Produits bio
Circuits courts
Economie solidaire



Depuis 2019, pour améliorer la qualité des produits proposés, l'association expérimente la récupération des invendus auprès de producteurs locaux. Et pour les soutenir, l'association organise chaque semaine un marché dans un quartier dépourvu de commerces alimentaires.

La transformation de produits à destination des animaux participe donc de cette logique de travail en circuit court pour permettre de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Epi'Cerise en vidéo



DES SOLUTIONS POUR APPUYER LES STRUCTURES DANS LEURS MISSIONS : LE PROGRAMME SEVE



Afin d'appuyer les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), la **Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)**, a déployé le programme SÈVE.



10 SIAE

inscrites en 2021
dans ce programme

Celui-ci a pour but de renforcer la coopération entre le secteur de l'insertion par l'activité économique et les entreprises pour **sécuriser l'accès à l'emploi des personnes suivies** : il s'agit de repenser les pratiques d'accompagnement de ces structures destinées à un retour à l'emploi des personnes les plus vulnérables (multiplication des périodes de mise en situation professionnelle sans prérequis, accompagnement après la décision d'embauche...) et de développer l'accompagnement par les entreprises.

Atelier chantier d'insertion (ACI) DEFIS 21

Ce chantier d'insertion a développé sur la métropole dijonnaise plusieurs activités notamment de couture, avec un programme d'accompagnement de réfugiés statutaires. En lien avec les entreprises, l'ACI avait toutefois du mal à se lier au tissu économique du territoire. L'adhésion au programme SEVE lui a permis d'être accompagné dans son démarchage et son carnet de commandes.



LES ATELIERS DE REMOBILISATION : L'ASSOCIATION SOLIDARITÉS ACCOMPAGNEMENT DIGNITÉ TRAVAIL (SDAT)

Entre 2022 et 2024, **240 000€** **alloués** dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté ont aidé ce dispositif

en complément des crédits apportés par le conseil départemental, au titre de ses compétences d'insertion par l'emploi.



Retrouvez la carte des SIAE de Bourgogne-Franche-Comté

Des ateliers de remobilisation

En amont des ateliers de chantiers d'insertion, et sur prescription des travailleurs sociaux du département de Côte-d'Or, ont été mis en place des ateliers de remobilisation pour des personnes en incapacité de pouvoir travailler. Cette démarche de mobilisation par l'activité a démontré son efficacité pour favoriser une dynamique de parcours.

Un dispositif « premières heures en chantier » a également été financé en 2023 à hauteur de **55 000€**

LES POLITIQUES DE MOBILITÉS DANS LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La mobilité est l'un
des principaux freins à
l'emploi.



Dans une logique transversale, soutenir les initiatives portées par les acteurs de la mobilité sociale et solidaire, c'est également penser les enjeux environnementaux que soulève l'accès à un véhicule pour se déplacer.

Implanté en région BFC, le Réseau national Mob'In, participe à la coordination des acteurs de la mobilité sociale et solidaire autour de deux principes :

Le savoir bouger

pour transmettre à tous les publics les compétences et les capacités nécessaires pour se déplacer de façon autonome et durable (permettre par exemple, à chacun de passer le code et le permis de conduire)

Le pouvoir bouger

pour permettre de lever les freins matériels et financiers pour se déplacer (développer des solutions pour accéder à un moyen de locomotion via des garages solidaires ou des loueurs solidaires).

Le réseau compte aujourd'hui 20 associations adhérentes qui participent à une dynamique de développement des mobilités.

La mission mobilité de Louhans (71)

Cette association propose des formations autour de la mobilité et des solutions d'accès à des moyens de mobilité. On peut ainsi louer un véhicule (vélo électrique, scooter, voiture) ou bien bénéficier de tarifs préférentiels pour accéder à un taxi à la demande.

Projet « Milo Mobile : en route vers l'emploi »

Le souci de couvrir l'ensemble d'un territoire a poussé la Mission locale à penser un projet d'éducation à la mobilité. Il s'agit d'une action d'aller vers, portée par un conseiller mobilité, qui a vocation à se rendre dans les zones blanches pour mener des actions éducatives autour de toutes les questions relatives à la mobilité et au savoir bouger.

L'État finance le projet à hauteur de 60 000 €



LES POLITIQUES DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'AIDE ALIMENTAIRE



L'ampleur de la précarité alimentaire en France est difficilement quantifiable : les personnes pauvres ne sont pas nécessairement en situation de précarité alimentaire et inversement, les personnes ayant un revenu supérieur au seuil de pauvreté peuvent se retrouver en situation d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, toutes les personnes en situation de précarité alimentaire ne demandent pas à bénéficier de l'aide alimentaire ou n'y sont pas éligibles.

« le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire est entre **2 et 4 millions** sur une année en France métropolitaine »

*Insee Première • n° 1907 •
Juin 2022*

Bénéficiaires de l'aide alimentaire pour l'année 2021 →

7%

de la population de BFC en cumulant le nombre de personnes prises en charge par les associations

La Bourgogne-Franche-Comté est donc, après la région PACA et Haut-de-France, la 3ème région qui compte proportionnellement à sa population le plus de bénéficiaires de l'aide alimentaire.

SIAA_données 2021

Les acteurs de l'aide alimentaire ont par ailleurs subi **l'inflation du prix des denrées** et **l'augmentation de la demande** d'aide alimentaire.



22%

de personnes supplémentaires accueillies en 2023 par les restos du cœur **par rapport à 2022.**

Dans ce contexte, le commissaire à la lutte contre la pauvreté, en lien avec la DREETS, soutient le secteur de l'aide alimentaire à travers les différentes dotations du programme « **Inclusion sociale et protection des personnes** ».

avec notamment le lancement d'un appel à projets sur le **fonds d'aide alimentaire durable**, visant à améliorer la qualité des denrées distribuées et une meilleure coordination des acteurs.

On notera également la prise en compte du public étudiant sur les questions de précarité alimentaire avec une enveloppe dédiée de 188K€, répartie entre différentes associations étudiantes, avec le concours du rectorat et des universités de Bourgogne et de Franche-Comté.

En 2023, ce sont près de 2,3M€ de crédits d'État qui auront été consacrés à l'aide alimentaire en BFC,

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS LES ENFANTS AUX BIENS ET AUX SERVICES ESSENTIELS ET NOTAMMENT À L'ALIMENTATION



Le petit-déjeuner représente entre 20 et 25 % des apports énergétiques de la journée or en 2015, 13 % des enfants en zones d'éducation prioritaire ne prenaient pas de petit déjeuner avant de partir à l'école (**Rapport Jean-Paul Delahaye « Grande Pauvreté et réussite scolaire »**).

Face à ce constat, dès le mois de mars 2019, des petits déjeuners pour les écoles situées dans les territoires prioritaires ont été mis en place et suivis d'une offre pédagogique et éducative, par des communes volontaires dans 4 départements de la région.

L'objectif est d'accroître les capacités de concentration des enfants et de favoriser les apprentissages. Cette mesure participe ainsi à la **réduction des inégalités, dès le plus jeune âge**, en réduisant les privations alimentaires et en évitant le **décrochage scolaire**.



**Reportage de France 3 Bourgogne-Franche-Comté :
Un petit-déjeuner gratuit dans les écoles primaires (Saint-Claude)**

La mesure « Petit-Déjeuner » en BFC en 2022

Département	Communes	Écoles	Élèves	Petits déjeuners hebdomadaires	Petits déjeuners annuels
Côte-d'Or	416	166	250	56	135
Nièvre	361	163	198	54	109
Saône-et-Loire	245	140	106	50	104
Yonne	225	122	103	46	116

Depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la mise en place de la **tarification sociale** dans les cantines scolaires pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour maximum 1 €.

En effet la tarification sociale, qui consiste à proposer des tarifs différents aux familles en fonction de leurs revenus, a été mise en place dans certaines collectivités volontaires, dans 5 départements en BFC pour lutter contre ces inégalités. Néanmoins, cette tarification

ne s'applique pas partout et pour tous sur le territoire.

L'État s'est engagé à accompagner les petites communes majoritairement situées dans les territoires ruraux et particulièrement les moins favorisés.

La mesure « Repas à 1 € » en BFC en 2022			
Départements	Nombre de communes	Nombre de repas à 1 €	Coûts
Doubs	1	663	1 989 €
Nièvre	8	53 917	161 751 €
Saône-et-Loire	11	93 608	280 824 €
Territoire de Belfort	3	28 432	85 296 €
Yonne	12	73 907	221 721 €

Reportage de France 3
Bourgogne-Franche-Comté
Cravant : la cantine à un euro !



Reportage de France 3
Bourgogne-Franche-Comté
Morvillars lance la cantine
scolaire à 1 euro pour les
familles modestes



LES POLITIQUES DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES EN SANTÉ

Au total, la région compte désormais près de **500 places** de structures dédiées à l'accès aux soins des plus démunis.

La mesure 27 du Ségur de la santé a permis d'augmenter sensiblement les moyens d'accès aux soins des plus démunis à travers différents dispositifs financés par des crédits d'assurance maladie ou le fonds d'intervention régional (FIR) porté par l'Agence régionale de santé : lits haltes soins santé, appartements de coordination thérapeutiques, permanence d'accès aux soins de santé (PASS), dispositifs équipes mobiles de psychiatrie-précarité. La mesure 27 a également prévu le renforcement de la gouvernance stratégique de réduction des inégalités, dans laquelle le commissaire à la lutte contre la pauvreté est pleinement engagé.

L'instance de gouvernance régionale de la stratégie renforcée de lutte contre les inégalités sociales en santé a été installée par l'ARS BFC le 13 octobre 2021. Elle se substitue au comité stratégique du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS).

Trois axes de travail ont été proposés dans le cadre du projet PRAPS 2023 – 2028.

Axe 1 : « Place des personnes en situation de précarité au sein du système de santé et renforcement des compétences et des connaissances des différents acteurs pour une meilleure prise en compte de la santé de ces personnes »

Axe 2 : « Adaptation et personnalisation des réponses d'accès à l'offre de prévention et d'accompagnement vers la santé »

Axe 3 : « Diversification et développement de l'offre médico-sociale pour les personnes les plus fragiles socialement/exclues/marginalisées.»

CONCLUSION : vers des pactes locaux des solidarités

A partir de 2024, le **Pacte des Solidarités** prendra la suite de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP) initiée par le gouvernement en 2018.

Cet engagement renouvelé de l'État se concrétisera en **4 axes** déclinés aux niveaux national et local :

1. l'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté ;
2. la sortie de la pauvreté par le travail en lien avec le projet France Travail ;
3. la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers ;
4. la construction du volet solidaire de la transition écologique

Une attention particulière sera ainsi portée au renforcement du rôle de chef de file de l'action sociale des conseils départementaux, dans un engagement de toutes les parties prenantes, à l'investissement dans toutes les priorités du Pacte et à la démonstration d'un véritable effet levier pour le développement de la performance et la mise en place de mesures nouvelles.

Dans la perspective de la mise en œuvre de **France Travail** dès 2024, une attention aiguë sera portée aux coordinations et aux articulations opérationnelles structurées avec cet opérateur, de manière à concourir, à l'échelle départementale, aux objectifs poursuivis par la mandature en matière de plein emploi.

Pour contractualiser, il est envisagé que les départements et les métropoles choisissent avec l'appui de l'État au moins une action dans chacun des 4 axes du Pacte.

Cette ou ces actions sont :

- soit des actions proposées au niveau national et faisant l'objet d'un document de cadrage national, de type référentiel.
- soit, à titre dérogatoire, des actions co-construites avec les acteurs et validées par le commissaire à la lutte contre la pauvreté, en lien avec la DREETS et la DDETS, pour en garantir les conditions d'efficacité et de reporting.

En accord avec les premiers retours de la concertation, les pactes locaux des solidarités feraient ainsi preuve de davantage d'attention aux besoins des territoires, avec un cadre budgétaire et d'évaluation pluriannuel.

Dans le cadre de ce partenariat renforcé avec l'ensemble des acteurs et de cette projection pluriannuelle, l'effet levier sera objectivé à partir :

- de diagnostics territoriaux, en cours de finalisation
- d'un engagement fort sur des indicateurs de moyens et de résultats co-construits pour chacune des actions.
- de la mise en place d'actions ambitieuses cofinancées à 50 % (part État) sur la durée du Pacte.

BILAN de la STRATÉGIE

de prévention
et de lutte contre la pauvreté
en **Bourgogne-Franche-Comté**

 @Prefet21.BFC

 @Prefet21_BFC



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*